

Nicolas Psaume défenseur de la Foi Catholique

Deux «Avertissements» de l'évêque de Verdun

Le Prémontré Nicolas Psaume (1518-1575) joua un rôle déterminant en Lorraine dans la lutte contre le protestantisme. Dès son accession à l'évêché de Verdun, en 1548, il avait compris l'enjeu d'une résistance intelligente à la propagation de l'hérésie. En participant aux deux dernières périodes du concile de Trente (1551-1552 et 1562-1563), il avait acquis une vue d'ensemble tant de la réforme à opérer au sein de l'Église catholique que de l'action à mener contre les idées nouvelles diffusées par les disciples de Luther et de Calvin.

Sitôt revenu à Verdun, le 2 janvier 1564, il décida de se remettre à l'ouvrage en poursuivant l'œuvre réformatrice entreprise dès 1548. Quelques jours plus tard, le vendredi après l'Épiphanie, il écrivait dans son Journal:

Je suis rentré en paix ... grâces soient rendues au Dieu très bon qui m'a permis, après de si grands travaux, de pouvoir enfin respirer chez moi; qu'il accorde au pécheur que je suis de remplir maintenant le ministère qu'il m'a confié¹).

Le dimanche 23 janvier 1564, l'évêque organisa une procession solennelle vers la chapelle Saint-François qui semble avoir été celle des Augustins, au cœur de la cité. Là, l'évêque fit un sermon dont il nous a laissé la substance. Il invita le clergé et les fidèles à rendre grâces pour l'achèvement du concile, puis il les convia tous à élever leurs prières vers Dieu pour la réussite de l'exécution des décrets tridentins et pour demander pardon des fautes dont les malheurs des temps n'étaient que la conséquence logique et juste. Il choisit comme fil conducteur de son allocution, «*Exsurge, Domine, quare obdormis?*»²) et développa le

Abréviations: B.M. : Bibliothèque Municipale.

B.N. : Bibliothèque Nationale de Paris.

C.T. : *Concilium Tridentinum*, éd. Societas Goerresiana, Fribourg-en-Brigau, Herder, 1901-1985, 12 vol. parus.

¹) *Diarium*, in *Concilium Tridentinum*, éd. Societas Goerresiana, Fribourg-en-Brigau, Herder, t. II, p. 881.

²) Ps. 43, 25.

thème de la barque de Pierre essuyant une terrible tempête. Cette barque, l'Église, était le seul moyen de salut, elle avait subi tant et tant de vents contraires depuis le début, avec Arius, avec les Turcs, et maintenant avec Luther, Calvin et les hérétiques qui œuvraient à la destruction du sacerdoce, qu'il ne fallait en aucun façon manquer d'espérance. En pareille situation, il convenait d'en finir, supprimer les scandales et les abus divers, sans murmurer contre le Christ qui subviendrait aux nécessités de son Église, de la manière qui lui conviendrait, puisqu'il avait tout pouvoir³).

Le danger hérétique était à ce point présent dans Verdun, que Psaume pouvait écrire dans son Journal:

Tout est suspect. Il fut délibéré que les citains, cette nuit même, garderaient la ville avec diligence, monteraient la garde et feraient la visite aux clochers, de peur qu'advint du dehors quelque chose de fâcheux⁴).

Déjà, le 3 septembre 1562, Psaume avait réussi, avec le concours de la population, à empêcher la prise de Verdun par les Huguenots. Mais ce qui inquiétait quotidiennement l'évêque, c'était la pénétration des idées réformées. Aussi, outre la prédication de missions, la fondation d'un collège confié à la Compagnie de Jésus, le projet d'une grande université à Pont-à-Mousson et les mesures prises au cours des différents synodes diocésains, Nicolas Psaume publia deux opuscules sous forme d'*Avertissement*, en 1564 et en 1572.

L'évêque devait répondre à deux questions: Quelle doit être l'attitude du fidèle catholique en face des hérétiques? La réponse est donnée dans le premier ouvrage: il doit apprendre à les reconnaître et son devoir est de les fuir.

Certains hérétiques déclarent vouloir abandonner leurs erreurs et demandent la réconciliation et leur réintégration dans l'Église catholique. Quelle doit être l'attitude des curés en pareils cas? La réponse fait l'objet du deuxième *Avertissement* que nous publions ici.

1 — *Advertissement à l'homme chrestien pour cognoistre et fuir les hérétiques (1564)*

Un exemplaire de ce livret est conservé à la Bibliothèque Nationale de Paris: B.N., D. 49204; une copie de cette même édition appartient à une bibliothèque privée.

³) *Diarium*, C.T., t. II, p. 881.

⁴) Ibidem.

Avec ce livret de trente sept feuillets, Nicolas Psaume s'est placé dans une perspective apologétique. Il entend démontrer au chrétien que les hérétiques sont particulièrement dangereux car ils se proposent d'entraîner à leur suite sur les chemins du démon, le plus d'adeptes possible. Pour convaincre ses lecteurs, Nicolas Psaume choisit de mettre en lumière la véritable Église de Jésus-Christ, de l'exalter, afin de faire apparaître par contraste, la nature viciée des dissidents. C'est le but poursuivi dans la première partie du livre (p. 1-17). L'auteur a voulu prendre comme point de départ de sa démonstration, les notes théologiques de l'Église professées dans le Credo.

La vraie Église est une, et n'est moins certain, que Jesus Christ est un, et qu'il n'y a qu'un Dieu, une Foy et un Baptisme, ...⁵⁾

Par contre, l'Église des hérétiques et certainement fausse car elle ne possède pas cette unité et témoigne de nombreuses divisions.

Vingt manières d'hérétiques Confessionnistes, unze de Sacramentaires, six d'Anabaptistes et trois autres monstres, entre eux contraires et fort divers⁶⁾.

La véritable Église est sainte car elle a Jésus-Christ pour fondement, l'Esprit-Saint pour maître, les déterminations des saints conciles et les règles morales pour guides. Par suite, les membres de la véritable Église professent la même foi que leurs pères, dans une tradition ininterrompue:

Au contraire n'est sainte l'Église des hérétiques, laquelle par suggestion diabolique en ces derniers temps a fait ses efforts pour nous priver du saint sacrifice institué par Jésus Christ nostre Sauveur à perpétuel mémoire de foy ...⁷⁾

L'Église des hérétiques, en privant les fidèles du vrai sacrifice eucharistique, veut les couper de Jésus-Christ et de sa sainteté, sous l'inspiration du démon.

Nicolas Psaume considère la catholicité de l'Église sous le rapport de son extension dans le monde et démontre facilement que seule l'Église catholique peut se prévaloir d'une extension qui n'est pas le fait des nouvelles communautés.

La vraie Église est catholique, c'est à dire universelle, semée par tout le monde et par tous les lieux⁸⁾.

⁵⁾ N. PSAUME, *Advertissement à l'homme chrestien* ..., p. 13.

⁶⁾ Ibid., p. 3.

⁷⁾ Ibid., p. 4.

⁸⁾ Ibid., p. 5.

Tandis que les hérétiques se sont regroupés en sectes particulières et rivales qui ignorent cette catholicité.

L'apostolicité de l'Église est la garante de sa foi et de sa vie, comme de sa sainteté et de sa catholicité par delà le temps.

La vraie Église est Apostolique, savoir est, descendue de Jésus-Christ par les Apôtres, et leurs successeurs jusques à nous sans interruption, dont se comprend est évident qu'elle est tresancienne, et perpétuelle, et fondée sur la ferme pierre Jésus Christ qui est la vérité⁹⁾.

Au contraire, l'hérésie, qui surgit dans le temps, est fondée sur des inventions humaines et des opinions particulières suscitées par le démon dans le cœur de l'homme.

Il est apparu à Nicolas Psaume que les critères fondamentaux de la véritable Église sont à chercher dans ses quatre notes théologiques. La démonstration rend ainsi manifeste le fait que les hérétiques ne peuvent constituer cette véritable Église; leurs idées sont le fruit du démon toujours prêt à lutter contre la véritable Église du Christ.

Après avoir analysé l'hérésie du point de vue de la nature de l'Église, Nicolas Psaume élargit le débat en dénonçant les autres points de doctrine faussement professés par les dissidents. La véritable Église croit en la réalité du corps et du sang du Christ au sacrement de l'eucharistie, tandis que les hérétiques choisissent seulement ce qui leur convient et ne font plus de l'eucharistie que la commémoration de la passion, niant également la valeur des œuvres dans la vie chrétienne et le libre-arbitre,

donnant quasi la coulpe à Dieu de ses propres péchés et par damnable curiosité se fischant à la seule prédestination, néglige de faire pénitence et satisfaction ...¹⁰⁾

Ils nient tout à la fois, l'autorité de l'Église, les vœux de religion, le sacerdoce ministériel, les rites liturgiques. Le vrai chrétien au contraire, sait qu'il ne peut tout comprendre, il fait foi à Dieu dont il sait qu'il ne peut ni mentir, ni induire en erreur.

Après avoir considéré l'Église catholique et les communautés hérétiques, Psaume analyse la cause de l'état de fait que constituent ces hérésies pour en rapporter l'existence et l'activité à la lutte que le démon a toujours soutenue contre le Fils de Dieu. Les hérétiques, qui sont les enfants du diable, comme leur père s'est opposé au Christ,

⁹⁾ Ibid., p. 5-6.

¹⁰⁾ Ibid., p. 7.

s'opposent toujours à l'Église, épouse du Christ; ils constituent la «compagnie des malins»¹¹⁾. Ils sont séparés et rivaux mais font front, comme autrefois Hérode et Pilate se réconcilièrent contre Jésus. Mûs par le démon, ils sont tombés et veulent entraîner dans leur chute ceux qui confessent debout la vraie foi dans la véritable Église. Ils ne veulent ni loi, ni roi et, en fait, leurs divergences doctrinales sont une manière de semer le trouble parmi le pays en même temps que dans l'Église. Ils ne veulent que ressusciter les zizanies des hérésies anciennes déjà condamnées par l'Église conduite par l'Esprit-Saint. A la pérennité de l'Église catholique, Nicolas Psaume oppose la caducité des hérésies qui se sont succédées et ont rarement survécu aux hérésiarques.

En quoy se peut noter, non seulement la variété, légèreté et contrariété des hérétiques entre eux, mais aussi la glorieuse ambition de ces bonnes gens mortifiéz, desquelz un chacun veut estre tenu et réputé maistre et chef de secte et jour du privilège ancien de l'hérétique, qui est, ne céder à aucun ...¹²⁾

Nicolas Psaume relève que les hérétiques ne font pas œuvre originale au XVI^e siècle, en reproduisant leurs devanciers dans leurs manœuvres contre la sainte Église catholique, avec l'appui des princes qui ont souvent profité des agitations religieuses pour usurper les biens de l'Église.

Dans la suite de l'ouvrage, Nicolas Psaume oriente son discours vers la vie personnelle des chrétiens. Comment reconnaître les membres de la véritable Église? à leur vie droite, à leurs efforts pour réprimer leurs penchants mauvais, dans la soumission à la parole de Dieu, aux commandements, expression de la loi de Dieu.

Parquoy en la sainte Église se manifeste le tesmoignage de la perfection de Jésus Christ nostre Seigneur¹³⁾.

Les hérétiques se sont mis sous le pouvoir de Satan en fuyant la lumière de l'Église apostolique. Selon le commandement du Christ, il faut fuir ceux qui ne se soumettant pas à la loi de Dieu dont l'Église catholique a été constituée garante, car la parole des hérétiques est pernicieuse et elle progresse comme un cancer dans tout le corps. Ces hérétiques ont toujours pris prétexte des abus des autres pour abolir la loi morale, le ministère apostolique, l'eucharistie et les autres sacrements.

¹¹⁾ Ibid., p. 9.

¹²⁾ Ibid., p. 11-12.

¹³⁾ Ibid., p. 13.

Mais ce n'est de merveille, si les pourceaux mettent les perles souz le pied, et à icelles préfèrent le boubrier¹⁴).

Dans la deuxième partie de l'ouvrage (p. 17-25), Nicolas Psaume traite de la parole de Dieu, car c'est surtout au nom de cette parole que les hérétiques prétendent agir.

La parole de Dieu a été proférée par Dieu lui-même ou par les anges ou par les prophètes ou par les pères ou par le Christ lui-même qui continue à parler par l'Église catholique assistée de l'Esprit-Saint. Comment donc prétendre nier la lettre de cette parole, comment prétendre en nier l'esprit, car c'est l'Esprit-Saint qui en fait une parole vivifiante? L'Église, colonne de vérité, ne s'en est jamais séparée. Ceux qui ont été fauteurs de divisions, l'ont été par orgueil, apostasie, luxure ou licence de vie. Se séparer de l'Église et donc de la vérité, c'est la plus grande punition dont Dieu puisse frapper un homme, permettant qu'il tombe dans l'infidélité et soit ainsi privé du don de la foi. Comme le diable a voulu utiliser la parole de Dieu pour tenter le Christ, ainsi il a induit les hérésiarques en erreur. Il convient d'imiter l'attitude du Christ qui a chassé le démon, et demeurer inébranlable dans la foi catholique, expression de la vérité intangible. Nicolas Psaume s'en prend ensuite aux adeptes de l'«interim» qui prônent un changement dans la foi et les mœurs durant le temps présent, durant le temps de l'existence corporelle, pour favoriser la paix des États. C'est de là qu'ont découlé toutes les calamités frappant la vie civile et religieuse. Pour montrer l'œuvre mauvaise accomplie par les hérétiques, Nicolas Psaume observe que la foi a toujours été plantée par les catholiques dans les parties nouvellement découvertes du monde, tandis que les hérétiques se sont contentés de vouloir corrompre cette foi après son annonce première, et ceci depuis les temps apostoliques. Les hérétiques se sont montrés ignorants des choses de la foi, mais se sont posés régulièrement en docteurs.

Il est aussi tout clair que les hérétiques tousjours parlent de chose qu'ils ne scavent pas, et que la plus grand'partie d'iceux à grand peine scait les articles de la foy, néantmoins en un instant veulent devenir Théologiens, avec outrecuidance, non moindre que si le bœuf pesant et tardif appetoit de courir et porter l'homme à la manière d'un cheval, laquelle outrecuidance n'a meilleur fondement que leur Évangile fondé sur la fraction des vœux d'obéissance, de chasteté et de pauvreté, ou vraiment sur quelque incestueuse paillardise, comme fait Luther quand il épousa une Nonnain, et après luy, plusieurs autres de ses sectateurs¹⁵).

¹⁴) Ibid., p. 16.

¹⁵) Ibid., p. 24-25. Luther épousa Katharina Von Bora, en 1525.

Dans la troisième partie du livre (p. 25-29), Nicolas Psaume propose les remèdes nécessaires pour conserver la foi catholique et défendre l'honneur du Christ. Premier remède: entendre et suivre les commandements et conseils de Jésus-Christ, se confesser souvent à Dieu, devant un prêtre catholique. Deuxième remède: communier dimanches et fêtes pour recevoir la grâce de Dieu et que Jésus-Christ demeure dans les consciences, lire de bons livres comme *La Guide des Pécheurs* et d'autres ouvrages composés par Cirin Gerson et des docteurs de renom. Troisième remède: N'accorder aucun crédit aux nouveautés des hérétiques; en cas de doute, ne jamais s'adresser à eux mais aux théologiens catholiques. Quatrième remède: avoir chez soi, des livres qui puissent être lus de tous, exposant avec exactitude la foi catholique.

Dans la quatrième partie de l'ouvrage, Nicolas Psaume donne une liste d'auteurs et signale des livres en latin puis en français, qui ont réussi, à son avis, à montrer les tromperies des hérétiques et leurs calomnies envers l'Église catholique romaine. L'identification des auteurs s'est révélée difficile, car Psaume n'a donné que des indications rudimentaires. Pour certains d'entre eux, nous avons pu retrouver tel ou tel ouvrage que l'évêque de Verdun a pu connaître et même posséder dans sa bibliothèque personnelle. Dans la mesure où nous avons pu retrouver trace des auteurs et de leurs œuvres, nous les avons indiqués brièvement.

Guillaume LINDAN, évêque de Ruremonde, *Traicté en manière de table ... par lequel tout chrétien voit ... la guerre immortelle et contredicts de Luther*. Paris, 1561 (B.N., D 33378) qui fut suivi d'une nouvelle édition en 1565: *Traicté en manière de table, recueilly des œuvres de Guillaume Lindan ... par lequel on voit la guerre immortelle et contredicts de Luther et des autres hérétiques de nostre temps. Recueilly et faict françois par Antoine du Val*. Lyon, 1565. (B.N., D. 42198)

Giovanni STAFILUS, évêque de Sebenico, *De gratiis et expectationis, tractatus ex variis juris interpretibus collecti*. Lyon, 1548-1549, 17 vol in-folio. (B.M. Lyon 31.456)

Alonso de CASTRO, frère mineur, a donné un ouvrage de première importance, édité de nombreuses fois à partir de 1534, *Adversus omnes haereses lib. XIII, in quibus recensentur et revincuntur omnes haereses quarum memoria extat, quae ab apostolorum tempore ad hoc usque seculum in Ecclesia ortae sunt*. Paris, 1534, réédité et complété en 1543,

1555, 1556, et dont Jean Hermant fit une traduction française éditée à Rouen en 1712.

Nicolas Psaume cite également la «Confession de foi du cardinal Hosius», évêque de Ermland (1551-1579) que l'on trouve in *Operum D. Stanialai Hosii Cardinalis... tomus primus qui confessio catholica fidei christianae inscribitur*. Lyon, 1564. (B.M. Lyon, 811.433)

Notre évêque cite ensuite *Le catéchisme du concile de Trente* dont on commença les travaux à Trente, à partir de 1562 et qui ne fut achevé qu'en 1566. En 1564, Nicolas Psaume n'en connaissait que les premières moutures, mais n'hésitait pas à les présenter déjà comme ouvrage de référence. Commencé par les ermites de Saint-Augustin et les dominicains, ce catéchisme avait été proposé par saint Charles Borromée qui, le premier, en avait eu l'idée et devait l'imposer par la suite, au diocèse de Milan, obligeant chacun de ses prêtres à le posséder personnellement.

Frédéric NAUSEA (Friedrich GRAU dit...) connu aussi sous le pseudonyme de Philalethus Eusebianus, fut archevêque de Vienne en Autriche de 1539 à 1560. *Tres evangeliae veritatis homiliarum... Praeclarum hoc opus homiliarum... Frederici Nausae... in tres partitum centuries*. Cologne, 1530. (B.N., D. 2148)

Jean FEBURE, archevêque de Vienne, qu'il faut peut-être identifier avec Jean FABRUS, prédécesseur immédiat de Frédéric NAUSEA, archevêque de Vienne en Autriche, de 1524 à 1530, célèbre par ses sermons.

Jean ECK dont Psaume connaissait surtout les homélies.

François SONNIUS (François de CAMPO ou VAN DE VELDE, dit SONNIUS), *Demonstrationum religionis christianae ex verbo Dei libri tres auctore Francisco Sonnio. Editio 2a ab auctore... recognita et locuplata*, Anvers, 1562. (B.N., D. 908)

Nicolas DURAND, chevalier de VILLEGAGNON, *Themata quae Villegano in suis adversus Calvinum libris propugnanda suscepit*. Paris, 1561 (B.N., D. 88601), *De caenae controversiae Philippi Melancthonis judicio... per Nicolaum Villegagnonem*. Paris, 1561 (B.N., D. 5950 et D. 88601); *De venerando Ecclesiae sacrificio, ad Ludovicum Herquivillerum, regium in senatu parisiensi consiliarum, par Nicolaum Villaganonem, adversus Calviniani evangelii secatores. Editio 2a, ab ipso auctore aucta ac emendata*. Paris, 1562 (B.N., D. 88601 et Rés. D. 5971); *Ad articulos calvinianae de sacramento Eucharistiae traditionis, ab ejus ministris in Francia antartica evulgatae, responsiones per Nicolaum Villagagnonem*,

... *ad Ecclesiam christianam. Editio secunda, ab ipso autore aucta ac emendata.* Paris, 1562. (B.N., D. 5950 et D. 88601)

Joannes ARBOREUS, *Commentaria Joannis Arborei ... in Ecclesiasten ... Ejusdem commentarii in Canticum Canticorum.* Paris, 1537 (B.N., 1909); *Commentarii Joannis Arborei ... in Proverbia Salomonis ...* Paris 1549. (B.N., A. 1475 et A. 1966); *Doctissimi et uberrimi commentarii Joannis Arborei ... in Quatuor Domini Evangelistas ...* Paris, 1551. (B.N., A. 1165); *Doctissimi et lepidissimi commentarii Joannis Arborei in omnes divi Pauli Epistolas ...* Paris, 1553 (B.N., A. 1476); *Primus (et secundus tomus) Theosophiae Joannis Arborei ... complectens sanam et luculentam difficillorum locorum cum Veteris tum Novi Testamenti expositionem ...* Paris, 1540. 2 tomes en 1 vol. (B.N., A. 909 et D. 1097); *Tertius tomus Theosophiae Joannis Arborei ... complectitur sanam et luculentam in omnes divi Pauli Epistolas explanationem ...* Paris, 1553. (B.N., A. 1165, A. 1283 et R. 687); en dehors de ses commentaires scripturaux, l'auteur a édité plusieurs ouvrages consacrés à la philosophie d'Aristote.

DEMOCHARES (Antoine de MOUCHY dit ...), théologien et compagnon de Nicolas Psaume au concile de Trente), *Libellus in quo, Sacrae Scripturae testimoniis, sanctorum patrum conciliis, summorum pontificum decretis, percelebrium doctorum ac interpretum sententiis ecclesiasticisque historiis, sacrosanctum missae sacrificium pie defunctis prodesse ostenditur, Antonio Monchiaceno Demochare Ressonaeo ...* autore. Paris, 1558. (B.N., D. 45157); *Response à quelque apologie que les hérétiques, ces jours passés, ont mis en avant sous ce tiltre: «Apologie ou deffense des bons chrestiens contre les ennemis de l'Église catholique. «Auteur Antoine de Monchi surnommé Demochares, docteur en théologie.* Paris, 1560. (B.N., D. 45157); *Christianae religionis institutionisque Domini nostri Jesu-Christi et apostolicae traditionis, adversus misoliturgorum blasphemias ac novorum hujus temporis sectariorum imposturas, praecipue Joannis Calvinii et suorum contra sacram Missam, catholica et historica propugnatio ... Antonio Monchiaceno Demochare Ressonaeo, ... auctore.* Paris, 1562. 4 tomes en 1 vol. (B.N., D. 2144, D. 2132, D. 957); *Antonii Monchiaceni Democharis ... Ad Patres sacri Concillii tridentini sermo, feria sexta, die Paraceves, anno 1563, nona aprilis.* Innsbruck, 1563. (B.N., Rés. B. 1948, B. 27869).

Johann HOFFMEISTER, général des Augustins d'Allemagne, *Loci communes rerum theologicarum quae hodie in controversis agitur, ad regulam et consensum verae, catholicaeque Ecclesiae et Patrum sententiis confecti, F. Joanne Hofmeistro autore.* Anvers, 1550 (B.N., D. 377.39).

Ruard TAPPER, *Declaratio articulorum a veneranda Facultate theologiae Lovaniensis adversus nostri temporis haereses, simul et earundem reprobatio per ... Ruardum TAPPAERT*. Lyon, 1554. (B.N., D. 10116); *Explanationis articulorum venerandae Facultatis sacrae Theologiae generalis studii Lovaniensis circa dogmata ecclesiastica, ob annis triginta quatuor controversa, una cum responsione ad argumenta adversariorum, tomus primus (secundus) auctore ... D. Ruardo tapper ab Enchusia*. Louvain, 1555. 2 tomes en 1 vol. (B.N., D. 925)

Euthyme ZIGABENE (et non ZIZABON comme l'indique Psaume), *Panoplia monachi Zigabeni Orthodoxae fidei dogmatica panoplia hucusque Latinis incognita et nunc primum per Petrum Franciscum Zinum ... e graeco translata ...* Lyon, 1556. (B.N., C. 4655)

Cardinal Charles de LORRAINE, *Oraison à l'Assemblée de Poissy*, Rheims, N. Bacquenois, 1561.

Pierre BOULENGIER (natif de Troye) *Institution chrétienne ou plustost brief recueil des points principaux concernans la vérité de la foy catholique en forme de dialogue par Pierre Boulengier*.

Claude VIEXMONT (natif de Paris), *Le Pain de Vie démontrant la vérité du corps de nostre Seigneur au vénérable sacrement de l'autel, par frère Claude Viexmont*.

Claude de SAINTES, *Confession de la Foy Catholique, contenant sommairement la réfutation et réformation de celle que les Ministres des Protestants ont présentée au Roy en l'assemblée de Poissy*. Paris, 1562. (B.M. Lyon, Rés. 329.941)

Le Catéchisme, ou bien Instruction de la foy approuvée par la Théologie de Reims.

Nicolas GRENIER (religieux de Saint-Victor), *Le Bouclier de la foy en forme de dialogue extraict de la Sainte Ecriture et des Saints Pères*. Paris, 1548. (B.N., D. 36695); *L'Espée de la foy pour la deffense de l'Église chrestienne*. Paris, 1564. (B.N., D. 36701)

Désiré: ARTUS, *Le contrepoison des cinquante deux chansons de Clément Marot*. (Fac-similé de l'édition de Paris, 1560, avec introduction et notes par Jacques Pineaux, Genève, 1977). (B.M. Lyon, H46-328)

Cirin GERSON: *La Guide des pécheurs*.

Enfin, Nicolas Psaume termine son *Advertissement à l'homme chretien* en présentant à ses lecteurs, une table (p. 33-37) de trente neuf hérésies modernes issues de la doctrine de Luther «entre lesquelles le Saint-Esprit (qui n'est qu'un seul Esprit de paix) n'habite point; ains en

est beaucoup eslongné»¹⁶⁾. Il poursuit en invitant ses lecteurs à la vigilance et leur recommande de fuir les hérétiques.

*Je vous prie, mes frères, avoir l'œil à ceux qui sont séditeux et scandaleux contre la doctrine que je vous ay apprise, et les fuyez tant que vous pourrez*¹⁷⁾.

Ce livre de Psaume est sans aucun doute celui dont le caractère apologétique est le plus marqué. A travers ces pages, le souci de formation intellectuelle apparaît comme primordial chez l'évêque de Verdun qui donne non seulement son livre comme avertissement à ses sujets mais encore leur indique une bibliographie qu'il juge facilement abordable, propre à assurer la formation intellectuelle et à démontrer les erreurs des hérétiques. Cette formation entre dans sa pastorale contre les hérétiques. Nicolas Psaume était en effet convaincu de la nécessité de former son clergé et ses fidèles sur le plan doctrinal, afin que ceux qui étaient capables de recevoir cette formation de base pussent s'opposer à la progression des idées réformées dans son diocèse. De fait, grâce au travail inlassable de l'évêque, les protestants ne furent jamais très nombreux à Verdun, surtout si l'on compare la situation de cette ville à celle de la ville voisine de Metz. Mais, aux yeux de Psaume, ce résultat était encore insuffisant et c'est pourquoi dès 1562, il demanda au Roi de France, Charles IX, que l'Édit de Pacification signé par le Roi, en janvier de la même année, ne fût pas appliqué dans le comté de Verdun. Ainsi, Psaume voulait mettre les protestants devant un choix : ou bien se convertir au catholicisme ou bien quitter les terres du comté.

¹⁶⁾ Ibid., p. 33.

¹⁷⁾ Ibid., p. 36-37.

(fol. 1) ADVERTISSEMENT A L'HOMME CHRESTIEN POUR
COGNOISTRE ET FUIR LES HERETIQUES de ce temps, lesquels
desrobent le paradis aux ames des fidèles, soubz prétexte de la parole de
Dieu.

Dédié à très-hault & très-puissant Prince Monseigneur CHARLES
DUC DE LORRAINE ET DE BAR, Protecteur de la sainte foy
Catholique.

Par N. Psaume Evesque & Comte de Verdun, son très-humble &
obéissant Orateur.

A RHEIMS

Par Jean de Foigny, Imprimeur de M. le Cardinal
de Lorraine, à l'enseigne du Lion, devant le
Collège des bons Enfants.

1564

Avec privilège du Roy.

(fol. 2) Extraict du Privilège du Roy.

Le Roy a permis & permet à Jean de Foigny Imprimeur demeurant à
Rheims, d'imprimer & exposer en vente un livre intitulé, Advertisse-
ment à l'homme Chrestien, pour cognoistre & fuir les Hérétiques de ce
temps. &c. veu et approuvé par la faculté de Théologie dudit Rheims:
& defendu à tous autres Imprimeurs, Libraires & marchands de ce
Royaume, d'imprimer, faire imprimer, ny exposer en vente ledit livre,
sans le consentement dudit Foigny, dans le temps & terme de huit ans,
sur peine de confiscation desdits livres, qui autrement se trouveraient
impriméz, & d'amende arbitraire, comme plus à plein est contenu aux
lettres de privilège ottroyées de par ledit Seigneur audit de Foigny, à
Rouen, le pénultième jour d'Octobre 1562.

Signées

LE PARCHEMINIER.

(fol. 3) ADVERTISSEMENT A L'HOMME CHRESTIEN,
pour cognoistre & fuir les Hérétiques de ce temps, lesquels desrobent le
Paradis aux ames des Fidèles, souz prétexte de la parole de Dieu.

C'EST chose trescertaine, claire, & manifeste, que la vraye Eglise est
une: & n'est moins certain, que Jésus Christ est un, & qu'il n'y a qu'un

Dieu, une Foy & un Baptisme. &c. A quoy est conséquent celle Église est tresfaulse & pernicieuse, où il y a vingt manières d'hérétiques Confessionistes, unze de Sacramentaires, six d'Anabaptistes, & trois autres monstres, entre eux contraires & fort divers.

LA vraye Église est sainte, laquelle a Jésus Christ pour fondement, le (fol. 4) saint Esprit pour maistre, la détermination des saints Concilz & saints Pères aux différens sur la foy, & correction des mœurs advenuz, pour borne & limite, & pour la vraie pierre de touche à esprouver & discerner le bon or du mauvais. A aussi pour vrais enfans ceux, qui hors d'icelle ne s'estiment sanctifiés, & qui retiennent la mesme doctrine entière & immaculée de leurs pères & Docteurs Catholiques, & d'ailleurs ne tirent la pure intelligence de la parole de Dieu. Au contraire n'est sainte l'Église des hérétiques, laquelle par suggestion diabolique en ces derniers temps a fait ses efforts de nous priver du saint sacrifice institué par Jesus Christ nostre Sauveur, a perpétuel mémoire de foy, & à l'expiation de noz péchez: & a prophané les lieux consacrez à Dieu, à faul-(fol. 5) sé la parole de sa divine majesté, & par son orgueil rejeté la doctrine des Saints: & pour vivre en sa liberté charnelle, & sans discipline, s'est mise hors du tressaint & trespoux joug de Jésus Christ. LA vraye Église est Catholique, c'est à dire, universelle, semée par tout le monde, & par tous les lieux: & n'est particulière, comme celle des Sacramentaires en Genève, Zurich, Lozane, & autres: des Confessionistes en Auguste, en Saxone, & autres lieux: des Anabaptistes, en Bohème, & quelques autres provinces: des Davidiens ou Davitiques en la Frise & Hollande: des Menonistes & Servetiens en diverses contrées de la Germanie.

LA vraye Église est Apostolique, scavoir est, descendue de Jésus Christ par les Apostres, & leurs successeurs (fol. 6) jusques à nous sans interruption, dont se comprend & est évident qu'elle est tresancienne, & perpétuelle, & fondée sus la ferme pierre Jésus Christ, qui est la vérité, non sus inventions humaines & opinions particulières, lesquelles le commun ennemy suscite aux entendemens des hommes pour les priver du fruit de la foy, sachant que sans la foy n'est possible de plaire à Dieu, & laquelle ne se renouvelle aujourd'huy par un Apostat, demain par un autre, comme est celle de Valde, de Luther, de Carolostade, de Zvingle, de Bernard Rotman, de Melanchton, de Calvin, & d'autres tant divisez, non seulement en leurs congregations: mais encore en leurs escrits, & leurs courages, & opinions.

LA vraye Église croit vraiment & fermement ce qu'elle trouve en la (fol. 7) sainte parole de Dieu, & ne nie point une chose, s'attachant à

l'autre seulement, pour retenir la liberté de la chair, ou autres erreurs, comme fait l'hérétique: lequel jaçoit qu'il voie que par la vertu de la pure parole de Jésus Christ, son vraye corps & sang soient au tressaint sacrement de l'Autel, auquel on fait commémoration de sa précieuse passion, néantmoins il nie la réalité du corps de Jésus Christ nostre Seigneur, & veut en iceluy estre la commémoration seulement de ladite passion: il nie les œuvres, & controuve une croiance de foy morte, qui est foy sans œuvres, il nie le libéral arbitre, pour se rendre contraint au mal, donnant quasi la coulpe à Dieu de ses propres péchez: & par damnable curiosité se fischant à la seule prédestination, néglige de faire pénitence & satisfaction: & consequem- (fol. 8) ment ne craint la justice de Dieu souz couleur d'un espoir à sa seule grace: il nie l'ordre & primat de l'Église, puis de luy mesme va faisant nouveaux ordres, qui engendrent desorde & confusion: il nie la chasteté & vœuz de continence, & célibat: nie l'ordre de Prestrise institué par Jésus Christ, ensemble des divins offices spécialement faits à l'honneur de Dieu toutpuissant.

AU contraire le Catholique Chrestien voit en la parole de Dieu estre toutes les saintes choses, que dessus, & ensemble les croit fermement. Et pour ce qu'en icelle parole n'y a rien où l'on doive rechercher par mescreance, défiance ou curiosité, le pourquoy, ny le comme, ny les mystères occulz de la foy, ny presumptueusement s'enquérir comme Jésus Christ après la consécration du pain, soit présent en (fol. 9) la sainte Eucharistie: comme le libéral arbitre soit avec la prédestination, la foy avec les œuvres, ainsi du reste: scachant tresbien que Dieu ne peut mentir, ny sa parole: & que la foy surmonte tous sens, entendemens & nature, & que l'investigateur de la majesté divine sera opprimé par la gloire. Il captivera donc son entendement, & confessera Dieu plus pouvoir que l'esprit humain, voir angélique, ne peut en soy comprendre.

C'EST chose tresmanifeste, que tous les hérétiques commençant dès le premiers enfans du diable, jusques à Luther, & à ses imitateurs modernes toujours ont cherché de s'opposer à l'Église Catholique: car ainsi qu'il n'y a convention & accord entre Jésus Christ, & l'adversaire: aussi jamais n'a esté paix entre l'Église espouse de Jésus Christ, & la compagnie des malins. Et (fol. 10) combien qu'entre eux fussent différentes leurs hérésies, toutesfois ils conspirent tout, & s'accordent en cela, dit Tertullien, d'impugner la seule vérité. Qu'est chose pareille à Hérode & Pilate, lesquels aiant entre eux diffèrent, s'accordèrent en la

mort de Jésus Christ. Et ainsi conspirent les Hérétiques, de quelque ligue & secte qu'ils soient, contre l'Église, en laquelle seule est vérité: estimants tous estre leur gloire, non pas de relever ceux qui sont tombez, mais de faire tomber, d'autant qu'en eux est, ceux qui sont debout: laquelle gloire ensemble l'avidité de toute pillerie, & d'estre sans Roy, & sans loy, à de vivre en liberté charnelle, les a incité à semer & susciter la malheureuse zizanie des hérésies anciennes pieça réprouvées & damnées par l'Église conduite par le Saint Esprit.

(fol. 11) Il est certain, qu'en si grande contrariété, une hérésie a vaincu & subverti l'autre. Ce que clairement se voit en notre temps: attendu que durant la vie de Luther l'on ne lisoit aultres livres que les siens. A quoy faire il emploioit tout son estude, & tout l'effort de son ambition. Après la mort duquel ses livres jamais ne sont imprimés, comme aussi est advenu des livres de Zvingle, de Carolostade, Ecolampade, & autres hérétiques premiers de nostre temps, en lieu desquelz ont commencé à voler par pays ceux de Calvin, grand Patriarche des hérétiques de ce temps. En quoy se peut noter, non seulement la variété, légèreté & contrariété des hérétiques entre eux: mais aussi la glorieuse ambition de ces bonnes gens mortifiez, desquelz un chacun veut estre tenu & réputé maistre & chef de se-(fol. 12) cte, & jouir du privilège ancien de l'hérétique, qui est, ne céder à aucun, ne imiter aucun: & par la mesme licence de leurs devanciers ne s'arrester à ce qu'ils auroient trouvé ou apprins, mais toujours bastir & innover nouvelle secte, au moien dequoy les derniers s'efforcent de supprimer les opinions & livres des premiers. Ce qu'aussi avoient fait les anciens hérétiques (tesmoing Tertulien) en sorte que le Valentinien a changé la doctrine de Valentin, le Marcioniste de Marcion. Et toujours s'est trouvé telle inconstance, confusion & ambition entre les hérétiques de jadis: lesquels ores qu'ilz aient escrit livres innumérables contre la sainte Église Romaine, & universelle, néantmoins par vray jugement de Dieu à présent ne s'en trouve plus. Au contraire demeure, & demeurera ferme jusques à la consum-(fol. 13) mation des siècles, non seulement l'Église suivant la promesse de nostre sauveur Jésus Christ: mais aussi la doctrine Catholique: car ce dit ancien est bien vray, que le temps efface les opinions faulses ou controversées, & confirme les véritables. Et combien que par la permission de Dieu, & à l'émendation & probation des fidèles les susdits hérétiques par l'espace de plusieurs années aient esté trespoussants, & se soient essayez d'opprimer l'Église & vérité Ecclésiastique, & les anéantir, estans favorizez de plusieurs grands Princes de l'Europe,

lequels ont voulu se fortifier, & prévaloir du tumulte des hérésies pour usurper les revenuz des Eveschez, & les Seigneuries temporelles, qui en sorte qui soit ne leur appartenoint: toutefois par la grace de Dieu, leurs efforts s'évanouiront comme fumée, & la vérité, qui (fol. 14) peut pour quelque temps travailler (dit saint Hierosme) en fin demeurera victorieuse.

Il est tout certain, que la où se font ordonnances, par l'observation desquelles nous contredisons & résistons à nostre appétit, désavouants nostre volonté pour macérer la chair & rendre nostre Esprit obéissant & servant à Jésus Christ, là se voit un signe plus manifeste de la vérité & perfection de la doctrine évangélique à Parole de Dieu. Or est il qu'en la parole de Dieu & és commandemens de l'Église Romaine extraits de ladite parole suivant la doctrine évangélique, tousjours sommes conviez & exhortez de réprimer nostre sensualité, & la soubmettre au vouloir de Dieu. Parquoy en la sainte Église se manifeste le tesmoignage de la perfection de Jésus Christ nostre Seigneur: non pas aux tumultueuses (fol. 15) assemblées & Sinagogues de Sathan, où sans cesse les hommes vacillent en la foy, fuient la lumière apostolique, pour vivre en l'ombre apostatique, rejettent le gracieux & salutaire joug d'obéissance, & finalement suffoquent l'Esprit de Dieu, & la sinderese en leurs propres cupiditez & desirs charnels.

Par le commandement de Jesus Christ: Qui n'obéit à la vraie Église, doit par nous estre réputé païen & publicain: au moien dequoy devons fuir telles personnes, après les avoir une fois & deux repris & admonestez, mesmement quand par l'Église & la doctrine d'icelle, sont déclarés hérétiques: car leurs paroles sont comme le chancre, lequel peu à peu va gravissant & s'augmentant, & à la fin occupe tout le corps. Ainsi font les hérétiques modernes, lesquels par leur (fol. 16) langaige fardé, souz couleur de détester les abuz, prétendent abolir le bon & vray usage: souz prétexte de la défectueuse versation du ministre, s'efforcent tollir la parfaite institution de Jésus Christ, & par telles ruses Sataniques déçoivent les petitiz en Jésus Christ, & tellement les enchantent, que la sainte Messe ne leur est bonne, que le précieux corps de nostre Seigneur leur vient à contrecœur, & tous autres sacrements à mespris & dégoust, comme la manne du ciel aux charnels d'Israel. Mais ce n'est de merveille, si les pourceaux mettent les perles souz le pied, & à icelles préfèrent le boubrier.

(fol. 17) DE LA PAROLE DE DIEU

ELLE est vraiment la parole de Dieu, qui a esté proférée ou par luy mesme, ou par les Anges, ou par les prophètes, ou par les saints Pères, ou vraiment par Jésus Christ, quand il eust prins chair humaine, ou par son saint Esprit, lequel continuellement parle en l'Église Catholique. Et quiconque nie estre autre la parole de Dieu, fors celle qui est escrite, apertement nie l'expresse parole de l'Évangile, & la perpétuelle assistance du saint Esprit en l'Église.

Pourautant que l'hérétique s'attribue la parole de Dieu, & la controverse ne consiste en la lettre, qui bien souvent occit l'homme, mais au sens vivifiant & prétendu par le saint Es-(fol. 18) prit, à proprement parler, celle est vraiment la parole de Dieu qui est entendue et interprétée par la sainte Église Romaine Catholique, qui est (au dire de l'Apostre) le firmament & colonne de vérité, avec laquelle (dit saint Hierosme) qui ne moissonne, & fait sa recueillie, jette à mal tout le grain. Et (comme dit saint Ciprian) qui ne l'a pour mere, ne peut avoir Dieu le Créateur pour pere: car en icelle sont fondés tous les saints, & vrais Docteurs, Martyrs, & vrais Conciles: de laquelle jamais ne s'est séparé aucun pour autre cause, sinon pour son orgueil, apostasie, luxure & licence de vie: ou vraiment pour quelque péché énorme, duquel Dieu avec le flagel de sa terrible justice avoulu le chastier, permettant qu'il soit tombé en infidélité, & ensemble soit privé du tresprecieux don de la foy.

(fol. 19) Il est trescertain, que le diable tentant nostre Seigneur Jésus Christ, voulut se servir de la parole de Dieu alléguant icelle: semblablement les Ariens nians la consubstantialité du filz de Dieu le Père éternel: tous les autres hérétiques aussi tant anciens que modernes, s'efforcent de maintenir & défendre l'ordure de leurs appetits & sensualité avec l'auctorité de la parole de Dieu: mais pour ce que tous les susnommés hérétiques en ont abusé & abusent, l'exposants tout à rebours, méritent la response que feit nostre Seigneur Jésus Christ à nostre adversaire, luy disant: Va arrière Satan: car tu es privé de l'esprit de Dieu. Parquoy qui ne voudra chercher le péril de mort éternelle, prudemment à la façon du serpent fermera ses oreilles à tels enchanteurs, qui par douces paroles, ministrent leur venin caché. (fol. 20) AINSI plaise à Dieu, que nous faisons à tels précurseurs de l'Antechrist, & plaise à nostre Seigneur Jésus Christ nous tenir en sa sainte

Église, en laquelle n'y a qu'un cœur, & est la vérité de l'écriture la vraie interprétation d'icelle, & dispensation Catholique de ses précieux sacrements. Luy plaise aussi donner lumière aux Pasteurs, & en charité emflamber leurs cœurs, afin que leurs brebis aient le soin tel qu'ils doivent avoir.

CEUX qui procurent & cherchent l'Interim &, un ce pendant, sur les choses desja déterminées en l'Église Catholique par le saint Esprit, & souz couleur de quelque estat temporel, & (comme ilz disent) pour la paix de la république, indivisent & retiennent contrariété de religion, manifestement déclairent qu'ilz ont quelque grand doute des choses de la foy, (fol. 21) de laquelle ils doivent estre asseurez & résoluz: & nous donnent à entendre telle doute, que le diable ne pouvant si tost leur oster la foy de tous les articles, en aucuns les fait vaciller & avoir péculières opinions. Mais qui faut en un (dit S. Jacques) est coupable de tous.

L'INTERIM donc, & variété de religion, ne veut dire autres choses, sinon que pendant qu'il dure, dure aussi la liberté de la chair, durent les incestes des Nonnains sacrées, le mespris des vœux de chasteté, de pauvreté & d'obéissance, & par ce moyen tous estats Ecclésiastiques sont desadvouez & rompuz, avec tous les statuts & ordonnances du saint Esprit en l'Église. Par là un Prince hérétique commence à usurper la Cité, puis la seigneurie de l'autre Prince, ensemble les monastères & revenus desti-(fol. 22) nez au service de Dieu. Par là viennent en abomination les temples à Dieu consacrez & à ses saints: cesse le continuel sacrifice ordonné pour les vivants & pour les morts, au lieu duquel ne peut survenir sinon abomination & ruine extreme. Par telle erreur aussi est permis à chacun de semer la zizanie: les loix civiles & canoniques cessent: les estats des Princes biensouvent sont altérez: & de Princes deviennent tyrans, de Catholiques hérétiques, de fidèles infidèles, de Chrestiens, Crassiens sans Dieu, faisant comme Crassus leur Dieu avarice, voulans renger & contraindre tous autres à leurs insolences & damnables opinions. Les exemples sont si notoires, que devraient servir à plusieurs de mirouer: & volontiers mutation de religion à engendré mutation de république. Car le Prince qui n'em-(fol. 23) ploie sa puissance à la maintenue de la religion, ainsi qu'il est désobéissant à Dieu, souvent il expérimente grande rebellion de ses sujets, & séditions malheureuses par diverses provinces. L'on peut voir maintenant que le Concile est ouvert: mais les hérétiques, qui tant faignoient le désir, & à si grande importunité, ont obtenu leurs Interims, ne s'acheminent pour

y aller, & mettre fin à tous différents: qui fait cognoistre, quel est leur désir d'entendre & suivre la vérité.

Il est tout notoire, que les hérétiques n'ont jamais planté la foy en aucun lieu ou province, & n'ont jamais annoncé le nom de Jésus Christ en partie du monde, où premièrement il ne fust parvenu: mais ont tousjours esté faites œuvres admirables par les Catholiques commençant dès le temps des Apostres, jusques à nostre aage: auquel (fol. 24) de jour à autre, la foy est plantée avec plusieurs miracles au monde (qui appellé nouveau) & aux païs fort distans & eslongez de nostre climat. Ce que n'advient aux faits des hérétiques: de quoy toutefois ne faut s'esbahir: car Dieu qui est la vérité, ne peut bailler tesmoignage à faulse doctrine. Parquoy iceux n'aiants vraye foy, ny saine doctrine, ne peuvent par miracles, que sont comme seels de Dieu, confermer leurs erreurs & faulses opinions. Et ainsi la doctrine de ces faux Prophètes, qui courent sans estre envoieez, n'est authentique: & ne peuvent leurs faulses opinions par miracles confirmer.

Il est aussi tout clair, que les hérétiques tousjours parlent de chose qu'ils ne scavent pas, & que la plus grand' partie d'iceux à grand'peine scait les articles de la foy, néantmoins (fol. 25) en un instant veulent devenir Théologiens, avec outrecuidance, non moindre que si le beuf pesant & tardif appetoit de courrir & porter l'homme à la manière d'un cheval: laquelle outrecuidance n'a meilleur fondement que leur Évangile fondé sus la fraction des vœux d'obédience, de chasteté, & de pauvreté, ou vraiment sur quelque incestueuse paillardise: comme fait Luther, quand il épousa une Nonnain, & après luy plusieurs autres ses sectateurs.

AUCUNS NECESSAIRES REMEDES

pour se conserver en la sainte foy,

& pour déffendre l'honneur de nostre

Seigneur Jésus Christ

TOUT ainsi que la foy est un tresprécieux don de Dieu, ainsi devons nous, avec la grace de sa divine majesté, estu-(fol. 26) dier de la conserver en nous mesmes: sçavoir est en noz consciences, avec toute pureté, nous fortifians, avec toute pureté, nous fortifians & munissans des moyens que nostre Seigneur Jésus Christ nous a laissés. Le principal & plus fort rempart contre les hérésies, est, d'ouïr & suivre les commandements & conseils de Jésus Christ: ce qui se fait oiant la parole de Dieu, se confessant souvent à Dieu devant le Prestre Catholique. Telles

œuvres fréquentes eslognent de nous le diable, & conservent l'homme en humilité, avec continuelle assistance du saint Esprit. A quoy consent S. Pierre au récit de S. Clément, qui disait la semence des bonnes œuvres estre, aimer Dieu du fond de son cœur, son prochain comme soyemesme, confesser la vérité de cœur & de bouche, rompre & casser les mauvaises pensées par la méditation en Jésus Christ, confesser ses (fol. 27) fautes à son Prestre, ouir volontiers la parole de Dieu, & obéir à ses supérieurs.

LE second rempart est, que du moins tous les Dimanches & festes solennelles recevions le saint sacrement du précieux corps de nostre Seigneur: car ce faisant sommes remplis de divine grace, & sont effacez noz énormes péchez, demeurant Jésus Christ en noz consciences. A ce faire nous induira beaucoup & sollicitera la lecture d'un livre intitulé: La guide des pécheurs, & d'autres livres composés tant par Cirin Gerson, qu'autres semblables fidèles & Catholiques Docteurs cy des-soubz nommez, faits François & Latins.

LE troisième remède est, de ne jamais donner crédit à aucune nouvelleté proposée par les hérétiques, laquelle avant mesme qu'elle fust refutée, desplaisoit à saint Augustin: (fol. 28) donc ne convient adhérer à telle nouvelleté: mais à la parole de Dieu & de l'Eglise. Et si quelque fois sommes en doute, ne demandons conseil aux hérétiques: car qui est le serviteur qui demanderoit du pain à l'ennemy de son maistre, ou qui pourroit estre édifié par celuy qui ne veut, & ne peut autre chose, que démolir? dit Tertulien. Mais recourrons aux Catholiques Théologiens, prenant notre résolution de leur doctrine, & croians que leur partie adverse n'interprete l'escriture: mais la corrompt aux fins de donner toute licence à nostre chair & sensualité.

LE quatrième remède est, de tousjours avoir en main quelques livres, qui puissent estre leuz de toutes personnes Catholiques, soient gentilzhommes ou autres de moindre estat: lesquelz livres suffisamment jettent (fol. 29) par terre ces fraudes & impositions hérétiques. Et sont cy après lesdits livres spécifiez aux Chapitres des livres Latins & François.

LES LIVRES EN LATIN PAR lesquels sont découvertes toutes les fraudes des hérétiques

TABLES de toutes les hérésies, qui entre elles sont contraires, recueillies par le docteur Guillaume Lindan.

Frédéric Stafile.

Rossense.

Alfonse de Castro.

Jean Cicles.

La Confession de la foy Catholique du Cardinal Hosius Varmienne.

Catéchisme, spécialement celui qui est autorisé par le Concil de Trente, & les centuries de Frederic Nausea

(fol. 30) JEAN Febure Archevesque de Vienne.

Recueil de Jean Eckius, avec les homilies, & autres siennes œuvres.

Franciscus Sonnius de dogmatibus.

Les œuvres du Chevalier Villegaignon, contre Calvin & ses adhérens.

Les œuvres du Cardinal Hosius.

Postilles de Nicolas de Horam.

Joannes Arboreus, Antoine Demochares, Cirin Gerson.

Les lieux communs d'Hofmeister: aiant l'œil, que ce ne soient des derniers imprimés à Lion, ou autres lieux souz le nom de Lion, pour ce qu'il semble soient vitiez & corrompuz.

Ruard Tapert tresbeau livre, lequel jette par terre toutes les faulses & malheureuses hérésies & opinions de Luther, de Melanchton, & de la fa-(fol. 31) leuse institution de Calvin.

Saint Hierosme, Saint Augustin: mais qu'ilz soient leuz prudemment, aiant l'œil contre qui & pourquoy ilz escrivoient. A ce faire nous aidera beaucoup l'ordre tenu par S. Thomas d'Aquin, aux œuvres qu'il a composés pour confuter les hérésies: lesquelles œuvres pour meilleure intelligence doivent estre conjointes avec les susnommez Docteurs Saint Hierosme & Saint Augustin.

La Panoplie d'Euthimius Zizabon, traduite de Grec, profitera beaucoup. mais sur toutes choses se fault arrester aux conclusions des sacrés Conciles généraux, cherchant de vivre en toute humilité avec Dieu.

(fol. 32) LIVRES FRANÇOIS, QUI MON
strent les calomnies des hérétiques

L'ORAIISON de monseigneur le Cardinal de Lorraine dernièrement prononcée en l'assemblée de Poissy.

Institution Chrestienne, ou plustost brief recueil des points principaux concernans la vérité de la foy Catholique en forme de dialogue, par Pierre Boulengier natif de Troye.

Le Chevalier Villegaignon.

Le pain de vie, démontrant la vérité du corps de nostre Seigneur Jésus Christ au vénérable sacrement de l'Autel, par frère Claude de Vieuxmont, natif de Paris. La confession de foy, qui contient brièvement la réformation de celle que les ministres de Calvin, présentèrent au Roy en l'assemblée de Poissy, par frère Claude de saintes.

(fol. 33) Le Catéchisme, ou bien Instruction de la foy approuvée par la Théologie de Rheims.

Le Bouclier & l'Espée de la foy, par frère Nicolas Grenier.

Contrepoison des cinquante deux chansons de Clément Marot, par Artus Désiré. La guide des pécheurs.

TABLE DES TRENTE NEUF HE-

resies modernes entre elles différentes produites de la doctrine de Luther apostat, entre lesquelles le Saint-Esprit (qui n'est qu'un seul Esprit de paix) n'habite point: ains en est beaucoup allongné

Confessionnistes vulgairement appelez Illiricains¹⁸⁾.

Antinomiens¹⁹⁾.

Antosiandrins²⁰⁾.

Samozatenses²¹⁾.

Anticalvinistes²²⁾.

Inferains²³⁾.

¹⁸⁾ Illiricains: Nom générique donné à tous ceux qui croient que les bonnes œuvres ne sont pas nécessaires au salut. Leur nom vient de Matthias Francowitz, leur chef, né à Albonne en Illyrie et pour cela appelé «Illiricus».

¹⁹⁾ Antinomiens: On les appelle également anomiens. Ce nom leur a été donné par Luther lui-même. Adeptes de la doctrine de Jean Agricola, ils professent que le chrétien libéré de la Loi Ancienne est donc libéré de l'observance du décalogue.

²⁰⁾ Antosiandrins: Ces adeptes de Luther soutenaient contre Osiander que la justice est obtenue par la foi seule.

²¹⁾ Samozatenses: Cette appellation désigne les disciples de Paul de Samosate, évêque d'Antioche vers 260. Cette doctrine relève du monarchianisme: le logos n'est pas séparé du Père, Jésus est un «pur homme» uni à Dieu. Paul de Samosate est considéré comme le type même de l'hérésiarque.

²²⁾ Anticalvinistes: Réformés ayant refusé de se soumettre à l'autorité de Calvin.

²³⁾ Inferains: On les appelle encore «infernaux». Disciples de Jean de Gallus et de Jacques Smidelin, ils affirment que Jésus-Christ est descendu, pendant les trois jours qui séparent sa mort de sa résurrection, dans le lieu de la damnation et qu'il y fut tourmenté avec les damnés.

(fol. 34) Imposeurs de mains²⁴).

Antadiaforistes²⁵).

Bissacramentelz²⁶).

Antisvenkfeldiens²⁷).

Trissacramentelz²⁸).

Confessionnistes molz Philosophes.

Maioristes²⁹).

Luterocalvinistes³⁰).

Adiaforistes³¹).

Amnetistes³²).

Quadrissacramentelz³³).

Mediosiadrius³⁴).

²⁴) Imposeurs de mains: Cette expression désigne ceux qui, niant tout ministère ordonné dans la succession apostolique, prônent l'imposition des mains par les laïcs pour assurer la communication du Saint-Esprit et de sa grâce.

²⁵) Antadiaforistes: Nom donné aux adeptes de Flaccius l'Illyricain, qui joua un rôle important à Magdebourg. Luthérien fanatique, il s'opposa à Mélanchton, en affirmant que l'Église ne pouvait changer ni les rites ni les cérémonies dont il est question dans l'Écriture.

²⁶) Bissacramentelz: Ils reconnaissent seulement deux sacrements: le baptême et l'eucharistie.

²⁷) Antisvenkfeldiens: Fidèles à Luther contre Schwenckfeld, ils soutiennent l'opinion selon laquelle l'Écriture est le tout de la Révélation et le Christ est présent dans l'eucharistie par impanation.

²⁸) Trissacramentelz: Ils reconnaissent seulement trois sacrements: le baptême, l'eucharistie et la pénitence.

²⁹) Maioristes: John Maior était un historien catholique écossais (1469-1550). Ses disciples reprirent quelques unes de ses théories les plus contestables comme la nécessité de réduire le nombre des couvents et surtout les parties de son enseignement dans la ligne de Gerson et de d'Ailly.

³⁰) Luterocalvinistes: Nom donné de façon générique à tous les adeptes de la réforme protestante, sans distinction de provenance, soulignant ainsi seulement leur opposition à la doctrine catholique.

³¹) Adiaforistes: Disciples de Mélanchton dans la polémique suscitée par ce dernier sur les usages et les cérémonies ecclésiastiques. Pour Mélanchton, ce sont des choses «indifférentes» et par conséquent, l'Église peut les modifier.

³²) Amnétistes: Nom donné aux réformés pour lesquels, l'eucharistie est seulement un «souvenir» de la dernière Cène et du sacrifice du Christ.

³³) Quadrissacramentelz: Ils reconnaissent seulement quatre sacrements: le baptême, l'eucharistie, la pénitence et l'ordre.

³⁴) Médiosandrins: Variété dans les disciples d'Osiandre. Ils admettent que la foi intervient efficacement dans la justification, mais soutiennent que dans l'eucharistie, la lecture de l'Écriture qui rapporte l'institution de l'eucharistie, produit l'impanation du Christ.

Confessionnistes opiniastres & recalcitrans.

Svenckfeldiens³⁵).

Stancariains³⁶).

Osiandrins³⁷).

Antisancariains³⁸).

Zvingle & Carolostade enfans & peres des Sacramentaires³⁹).

(fol. 35) Zvinglians simples⁴⁰).

Zvinglians significatifs⁴¹).

Tropiques⁴²).

Energiques⁴³).

³⁵) Svenckfeldiens: Adeptes de Gaspard Schwenckfeld (1489-1561), ils croyaient que l'Écriture n'était que le produit naturel et imparfait de l'inspiration. Pour eux, le Christ, dans sa nature humaine, était tellement possédé par la Divinité, que Luther n'hésita pas à qualifier cette doctrine d'eutychianisme, car elle n'accordait plus aucune réalité à la nature humaine du Christ. Il s'ensuivait que les Schwenckfeldiens n'acceptait pas l'impanation chère à Luther; la chair et le sang glorifiés du Christ ne pouvaient être localisés dans les espèces.

³⁶) Stancariens: Disciples de Francesco Stancar (1501-1574), initiateur d'un courant anti-trinitaire. Le Christ est médiateur par sa seule nature humaine.

³⁷) Osiandrins: Disciples d'André Osiander (1498-1552). Celui-ci participa à la controverse sur la justification. Le Christ se communique réellement et intérieurement à chaque âme et la justifie, à la seule écoute extérieure de la Parole de Dieu, reflète du Verbe incarné. Ainsi, celui qui écoute la Parole possède en lui la présence réelle de la justice de Dieu. De même, à la lecture du récit de l'institution de l'eucharistie, le Christ vient dans le pain, par le procédé de l'impanation.

³⁸) Antistancariens: Le Christ est pour eux médiateur par sa seule nature divine.

³⁹) Zvingle, Ulric (1484-1531) est connu pour avoir pris la tête des opposants aux catholiques en révolte. Luttant contre les abus, condamnant toutes les traditions, de telle sorte que seule l'Écriture demeure, il aboutit à faire juger toutes les disputes théologiques par un tribunal civil chargé de vérifier quelles sont les opinions qui peuvent se réclamer clairement de la Bible. Il règne sur Zürich et enseigne que l'eucharistie est seulement la figure du corps et du sang de Jésus-Christ. Il meurt au cours d'émeutes, tué par les catholiques révoltés.

Carlostad (André Rodolph Bodenstein) fut le maître puis le rival de Luther. Il affirme que le corps et le sang du Christ ne sont pas réellement présents dans l'eucharistie.

⁴⁰) Svingliens simples: on désigne sans doute par cette expression, les disciples de Svingli qui adhèrent pacifiquement à ses théories.

⁴¹) Svingliens significatifs: L'expression peut désigner les disciples de Zvingli usant de la force pour s'opposer à la doctrine catholique et à ses fidèles, comme ce fut le cas à Zurich où l'on démolit les images et où l'on ouvrit les couvents pour en chasser les moines et les moniales.

⁴²) Tropiques: Hérétiques dont l'origine remonte aux premiers siècles de l'Église. Niant la divinité du Saint-Esprit, ils furent combattus par saint Athanase et reprirent quelque activité au XVI^e siècle.

⁴³) Énergiques: Ces hérétiques nient la Trinité. Pour eux, il y a une seule énergie dans le Père, le Fils et le Saint-Esprit. Cette doctrine entraîne le modalisme et le patripassianisme.

Arrabonnaires⁴⁴).

AUTRES DISENT LE PRE-

cieux corps de Jésus Christ estre en l'hostie, les autres souz le pain, les autres avec le pain, les autres dans le pain, les autres auprès du pain, ou environ du pain.

Svenckfeldiens spirituels⁴⁵).

Bernard Rothman, pere des Anabaptistes⁴⁶).

Adamites. Stebletiens⁴⁷).

Clanculaires⁴⁸).

Manifestaires⁴⁹).

Sabbatariens⁵⁰).

Démoniaques⁵¹).

Autre sorte d'hérésie pestiférée née
par l'occasion de Luther.

Servet & Servetiens⁵²).

⁴⁴) Arrabonnaires: C'est une résurgence des Arabiens, combattus par saint Augustin. Ils soutenaient que l'âme meurt en même temps que le corps et qu'elle ressuscite en même temps que lui.

⁴⁵) Svenckfeldiens spirituels: Vivant à-part de toutes les autres Églises ou sectes, ils se donnent pour titre: «Les Confesseurs de la Gloire du Christ».

⁴⁶) Bernard Rothman, est un des chefs des anabaptistes de Münster (1495-1535). Les anabaptistes sont des hérétiques qui sont opposés au baptême des petits enfants et rebaptisent les adultes passés à leur secte.

⁴⁷) Adamites ou stebletiens: On désigne sous ces termes, les adeptes de doctrines variées qui, à partir du II^e siècle, prônent un «retour à la nature». Ils vivent nus. Les frères et sœurs du libre Esprit, en sont une émanation au XIV^e siècle, en Flandres. Troiscient d'entre eux montèrent nus sur une montagne, persuadés qu'ils seraient enlevés au ciel, corps et âme.

⁴⁸) Clanculaires: Membres d'une secte anabaptiste en Prusse. Ils pensaient qu'en public, on peut parler de tout, mais qu'ils est permis de cacher quelle doctrine religieuse l'on suit.

⁴⁹) Manifestaires: Contrairement aux précédents, les manifestaires estiment que c'est un crime que de cacher la doctrine que l'on professe.

⁵⁰) Sabbatariens: On les appelle aussi Sabbatiens, du nom de Sabbatios qui fut l'initiateur d'un schisme au sein même de l'église novatienne. Il convient, selon eux, de suivre le comput juif et de remplacer le dimanche par le sabbat.

⁵¹) Démoniaques: Au XVI^e siècle, on désigne sous ce terme, tous les adeptes et toutes les théories qui sont éthérodexes, parce qu'elles ne peuvent être que l'œuvre du démon, prince du mensonge.

⁵²) Servet et servetiens: Miguel Servet (1511-1553), est un hérétique anti-trinitaire.

Davidiques ou Davidgordiains⁵³).

(fol. 36) Mennonites⁵⁴).

Qui peut voir les articles contraires, & les pestiferes opinions des susnommez hérétiques extraites de leurs propres livres, voie la Théologie tripartite de Luther, escrite catholiquement par Frédéric Staphilus, Secrétaire de la majesté de l'Empereur, & les tables traduites par le Docteur Guillaume Lindan⁵⁵), imprimées à Colongne: & Cochlaeus⁵⁶) contre Luther & contre Jean Hus, & Martin Cromerus⁵⁷): & le Cardinal Hosius⁵⁸) Varmiensis à présent Légat au sacré Concil œcuménique de Trente, De sectis & haeresibus, avec la confession de foy Catholique, & le petit livre, De expresso Dei verbo. & toutes les œuvres de Villagaignon⁵⁹).

Je vous prie, mes frères, avoir l'œil à ceux qui sont séditieux & scandaleux contre la doctrine que je vous (fol. 37) ay apprise, & les fuiez tant que vous pourrez.

Roma. 16.

Dieu n'est pas Dieu de discorde, mais est Dieu de paix. 1.Cor.14.

(fol. 37) Toute chose soumise à la foy &
 jugement de la sainte Église
 Catholique, Apostoli-
 que, Romaine, qui
 n'est qu'une.

FIN.

Professant un biblicisme absolu, il en conclut que le dogme trinitaire de Nicée n'a aucun fondement scripturaire.

⁵³) Davidiques ou Davidgordiens: Disciples de David-George (Jean de Coman) qui vécut de 1501 à 1553. Anabaptiste, il se proclama nouveau messie et troisième David. Pour lui, le corps seul pouvait être souillé, mais jamais l'âme.

⁵⁴) Mennonites: Adeptes du curé Menno Simonis. Anabaptites pacifiques, ils résolurent de ne constituer qu'une société purement religieuse, sans aucune prétention politique.

⁵⁵) Guillaume Lindan était évêque de Ruremonde. Ses œuvres sont évoquées dans le présent livret de Psaume.

⁵⁶) Cochlaeus: Jean Cochlée (1479-1552), controversiste allemand anti-luthérien.

⁵⁷) Martin Cromerus, historien polonais (1512-1589).

⁵⁸) Le cardinal Hosius est un personnage bien connu qui assumait de manière très remarquable la charge de légat pontifical au concile de Trente.

⁵⁹) Villegaignon, Nicolas Durand, chevalier de —, est également signalé dans l'ouvrage de Psaume, pour ses écrits de controverse.

2 — *Advertissement de R.P. en Dieu Monseigneur Nicolas Psaume ... aux Curés de son diocèse (1572)*

Édité chez Martin Marchant, à Verdun, en 1572, cet *Advertissement* est conservé aujourd'hui sous le titre, *Statuts de Nicolas Psaume*, à la bibliothèque du Grand Séminaire de Nancy, ms. O 118, fol. 1,r.-8,v. Une copie de cette même édition appartient à une bibliothèque privée.

Cet opusculé fut adressé par Nicolas Psaume aux curés de son diocèse pour les guider dans la réception et la réconciliation des hérétiques désirant rentrer dans la communion de l'Église catholique. Psaume constatait que les protestants étaient nombreux à Verdun et voulait favoriser leur retour à l'Église :

Et de nostre part nous ne cherchions rien plus que de rappeler par tous moyens les brebis errantes au troupeau d'icelle Église et les radmener en la vraye bergerie et droit chemin par contrition et repentance⁶⁰).

Mais il avait observé que les hérétiques repentants se permettaient de fréquenter à nouveau les cérémonies catholiques et même la messe, sans avoir satisfait aux obligations d'usage. Dans ces pages, l'évêque de Verdun expose aux curés, la conduite à tenir en pareils cas.

Nicolas Psaume charge les curés de la réception des hérétiques repentants; ces derniers doivent leur en faire la demande expresse et les prêtres sont tenus de s'assurer de leur bonne volonté, de leur contrition et de leur désir d'abjurer les erreurs auxquelles ils se sont attachés. Une fois les conditions remplies, les curés renvoient les hérétiques devant l'évêque pour faire leur abjuration, leur profession de foi catholique, recevoir l'absolution de l'excommunication encourrue et celle du crime d'hérésie. Ayant obtenu une attestation gratuite de la part de l'évêque, ils pourront être réintégrés dans la communauté catholique et admis à nouveau à l'eucharistie, après un temps de probation.

Nicolas Psaume ne voulait pas moins que ses curés instruisissent le peuple des moyens propres de se préserver de l'hérésie et, à cet effet, il leur donna des conseils pour les aider à répondre aux cas particuliers. Après avoir interdit tout commerce avec les hérétiques ainsi que la lecture et la possession de leurs livres, l'évêque donne la conduite à suivre vis-à-vis des gens baptisés ou mariés par le ministère des hérétiques. Les curés tiendront un catalogue de ces personnes, puis, après s'être enquis de la manière dont elles avaient reçu le baptême, ils

⁶⁰) N. PSAUME, *Advertissement de R.P. en Dieu ...*, fol. 2,r.-2,v.

suppléeront les cérémonies omises, soit les baptiseront sous condition, soit encore les baptiseront sans condition s'il apparaît qu'il y a eu quelque faute de matière ou de forme.

Les curés tiendront également un catalogue des gens mariés dans l'hérésie, puis engageront les conjoints à se séparer puisque leur mariage est «détesté», surtout depuis la publication des décrets du concile de Trente⁶¹), car ces mariages sont réputés «clandestins», n'ayant pas été contractés devant le curé ou le vicaire de la paroisse. Si les conjoints désirent demeurer ensemble, il faudra faire les fiançailles, les trois proclamations de bans et solenniser le mariage selon le rite catholique, avec un madat spécial de l'évêque ou de son official.

Un fois de plus, Psaume revient sur la nécessité de former la jeunesse. A cet effet, il rappelle l'obligation d'enseigner, chaque dimanche, les rudiments de la foi catholique. Il exhorte son clergé à faire appel aux jésuites et aux docteurs franciscains,

*bons et suffisans personnages pour instruire et consoler les desvoyez, qui voudront retourner à l'union de l'Église et ont besoing d'estre consolez en leurs confessions, et enseignez sur plusieurs articles de nostre Sancte foy*⁶²).

Nicolas Psaume saisit l'occasion pour rappeler à ses curés l'obligation de la résidence et ordonne prières et processions, le 19 octobre, par tout le diocèse, pour rendre grâce à Dieu, des bienfaits accordés à la France et surtout, de la victoire obtenue contre les Turcs, le 19 septembre dernier. En effet, le 19 septembre 1571, la flotte chrétienne de la Sainte-Ligue, regroupant l'Espagne, la République de Venise et le Saint-Siège, sous le commandement de don Juan d'Autriche, avait mis en déroute la flotte turque, provoquant une explosion de joie dans toute la chrétienté. Cette victoire fut attribuée à l'intercession de la Vierge du Rosaire que le pape Pie V avait recommandé de prier à cet effet.

Le livre s'achève sur une invitation pressante de Nicolas Psaume à son clergé:

*Je vous supplie, frères, par notre Seigneur Jésus-Christ et par la charité du Saint-Esprit, de m'aider par vos prières adressées à Dieu, afin que je sois délivré des hommes importuns et des mauvais qui sont partout, et que je puisse venir vers vous dans la joie, par la volonté de Dieu. Alors je viendrai me rafraîchir auprès de vous et je visiterai le peuple qui m'a été confié. Que le Dieu de paix soit avec vous tous. Amen*⁶³).

⁶¹) Décret «Tametsi», canons de réforme du sacrement de mariage, sess. XXIV^e, 11 novembre 1563, C.T., t. IX, p. 968-971.

⁶²) N. PSAUME, *Advertissement de R.P. en Dieu*..., fol. 6,v.

⁶³) Ibid., fol. 8,v.

Dans ce manuel pastoral, Nicolas Psaume, en dehors de toute préoccupation apologétique, a fait apparaître son désir de voir les hérétiques rentrer dans la bergerie de l'Église; à son habitude, il a manifesté des exigences de bon ordre, de clarté et de prudence, en vue du bien commun, dans la manière de les recevoir et dans l'attitude à adopter sur le plan théologique et pastoral. Ce livre, destiné aux curés du diocèse de Verdun, a été pour Psaume, un moyen et une occasion de les rappeler à la grandeur de leur responsabilité pastorale comme participation subordonnée à celle de l'évêque sur son Église.

Rappel au devoir de la résidence, demande expresse de prières publiques, accueil et réconciliation des hérétiques repentants, formation de la jeunesse, voilà autant d'éléments caractéristiques du ministère pastoral selon Nicolas Psaume. A ce titre, *Advertissements* ... peut être considéré comme l'une des pièces qui nous permettent de comprendre la personne et l'action de l'évêque de Verdun, en les replaçant dans le contexte de l'expansion du protestantisme en Lorraine.

(fol. 1,r.) ADVERTISSEMENT DE R.P. EN DIEU
MONSEIGNEUR NI-

colas Psaulme, Evesque & Comte de Verdun, Prince du saint Empire.
Au Curez de son Diocèse touchant la réception & reconciliation de ceux
qui ont erré en la foy Catholique, & désirent entre réuniz à l'Église
Catholique & Romaine.

A VERDUN

(I. BIGIN.)

Par Martin Marchant, Imprimeur de
R.P. en Dieu M. Monseigneur
Nicolas Psaulme, Evesque
& Comte dudit
Verdun.
1572

(fol. 1,v.) *si deus pro nobis quis contra nos.*

(fol. 2,r.) Nicolas Psaulme par
LA GRACE DE DIEU,
& du saint Siège Apostolique Evesque & Comte de Verdun, Prince du

saint Empire. Anoz chers & bien amez les Doyens & Curez de nostre Diocèse, Salut en nostre Seigneur.

CHERS & amez. Comme aucuns de nostre diocèse (en petit nombre toutesfois dont Dieu soit loué) s'estant dévoyez de la foy, & distraictz de l'obéissance de l'Église Catholique & Romaine par hérésie, mais recognoissans leur faute (par la bonté de Dieu) désirent laisser leursdites hérésies, les abjurer & y renoncer entièrement: Et de nostre part nous ne cherchions rien plus que de rappeler par tous moyens les brebis errantes au troupeau d'icelle Église, & les radmener en la vraye bergerie & (fol. 2,v) droit chemin par contrition & repentance. mais avant qu'ilz ayent fait de leur part ce à quoy ilz sont tenuz les saintes ordonnances de nostre mère sainte Église, s'ingèrent de leur propre & privée auctorité & indiscrettement d'entrer en l'Église, & sainte assemblée des Chrestiens, pour assister au sacré mystère de la sainte Messe & prières publiques, aggravants par ce moyen leur péché. Nous pour ad ce mettre ordre selon l'importance du faict, vous ordonnons d'observer & garder ce qui s'ensuit.

PREMIEREMENT qu'aucun de ceux qui se sont desvoyez de l'Église Romaine, pour avoir suivy les erreurs des hérétiques du jourd'huy, ne singère de soy mesme rentrer & se remettre en l'Église, qu'il ne vous ait requis de le recepvoir, & qu'il ne vous ait adverty de sa bonne volonté, accusant & détestant ses fautes, & pareille-(fol. 3,r.) ment de l'occasion qui s'esmeut de soy retourner: Et au cas qu'aucun présumptueusement s'aura ingéré d'y entrer, vous l'en ferez sortir comme excommunié & indigne d'assister au saint sacrifice & aux prières publiques.

ET quand vous serez bien adverty de la pénitence de tel desvoyé, & qu'il persiste en sa requeste & supplication, ne l'admettez pourtant au sacrement de Pénitence: ains le renvoyerez par devers nous, pour faire abjuration de son hérésie, faire profession de la foy, & recevoir de nous l'absolution, tant de l'excommunication encourue de droit, que de crime d'hérésie. De laquelle abjuration luy sera baillé acte gratis, lequel acte veu, pourra le pénitent estre introduict & receu en l'Église, & à la communion du saint Sacrement: adviserez toutesfois de ne le recevoir soudainement à ladite communion du corps & du sang de nostre Seigneur Jé-(fol. 3,v.) sus-Christ, sinon en cas de nécessité.

ET affin qu'à l'advenir outre & par dessus ce qu'en aurions dict & statué par cy devant vous enseigniez & instruisez le peuple des moyens, par lesquelz il pourra se préserver de la contagion d'hérésie: nous avons

bien voulu adjouter à l'ordonnance cy dessus les règles instructions & ordonnances qui s'ensuivent, affin que de vous & de tous elles soient entendues, gardées & observées.

DE FUYR LES HERETIQUES,

de ne lire ne tenir leurs livres.

- 2 *Timo.* 2. Le doux parler des hérétiques (tesmoing Saint Paul) s'augmente, & peu à peu s'estend comme un chancre, & ne peut ceste maladie pestifere par meilleure moyen estre évitée & surmontée que par une bonne fuytte, de sorte qu'à bon droict l'Apostre ne per-(fol. 4,r.) met que l'on les reçoive en la maison, ny qu'on les salue. Qui nous fait vous admonester & tout nostre peuple Chrestien, & neantmoins vous commander sérieusement de fuyr de tout vostre pouvoir la cohabitation, familiarité, & commerce de tous hérétiques.

2. *Ioh.*

NOUS vous déffendons aussi & à tout nostre dit peuple, de lire & retenir aucuns livres notoirement hérétiques, ou suspectz d'hérésie, ou deffendus par edictz publicques, ou autrement, sur les peines du droict & des saints Conciles, & sur peine d'encourir une juste suspicion d'hérésie. Commandons bien expressement à vous Doyens & Curez de nous advertir ou nostre Official, de tous ceux que sçaurez estre hérétiques, & qui lisent en façon que ce soit esdits livres, qui en ont, en vendent, ou recelent.

(fol. 4,v.) DE CEUX QUI SONT BATISEZ

par les hérétiques.

COMME pendant les différentz & troubles de la religion, aucuns ayent faict baptiser leurs enfans par les hérétiques, nous vous mandons & ordonnons, que diligemment vous vous enquerriez, & en faciez un cathalogue, que nous ferez tenir signé chacun de vos mains, lesquels néantmoins tant en publicque qu'en particulier vous admonestrez, que sans aucun delay ilz présentent en l'Église leurs enfans ainsi baptisez: affin de les reconcilier, ou baptizer selon que vous verrez estre expédient. Et ceux qui vous seront en ce désobéissans, vous nous les dénoncerez, ou à nostredit Official, affin de les y contraindre par voye de droict. Or en recevant iceux enfans, vous vous informerez & enquer-

reez diligemment de la forme & manière (fol. 5,r.) qu'ilz auront esté baptisez par lesdits hérétiques: & ce fait, s'il vous appert clairement le baptesme bien & deüement, & avec la forme & la matière requises avoir esté administré, vous ne les baptiserez, ne simplement, ne avec condition, mais supplierez ce qu'auroit esté obmis par lesdits hérétiques, asçavoir, les exorcismes, prières, catéchisme, & cérémonies, comme vous les trouverez prescripts es Agendes. Et au cas que ne puissiez avoir certaines congnoissance, ains plus tost trouverez quelque juste occasion de douter s'ilz sont bien & deüement baptisez: vous procéderez au bapsteme selon la forme ancienne de l'Église, & l'administrerez conditionnellement soubz ceste forme N. si tu non es baptizatus, ego te baptizo. In nomine Patris, & Filii, & Spiritussancti. Amen. Mais s'il vous appert certainement y avoir eu faute en la forme, ou en la matière (veu que sans (fol. 5,v.) icelles ce n'est baptesme) vous les baptiserez sans aucune condition.

DU MARIAGE CONTRACTE

par le ministère des hérétiques.

D'AUTANT que suyvant le sacré Concil de Trente, pour l'intégrité du Mariage sont requises aucunes choses dont les hérétiques ne font compte, açavoir entre autres, le propre Curé ou Vicaire, tesmoins, &c. Nous vous ordonnons que diligemment vous vous enquerriez & faciez un rolle & cathalogue des noms de ceux qui ont contracté leurs mariages es mains des hérétiques: lesquelz vous admonesterez de se séparer l'un de l'autre, par ce qu'à la vérité, telz mariages sont nulz, & de nulle valeur, & spécialement ceux qui ont ainsi esté faitz & contractez depuis la publication dudit Concil de Trente: Mais s'ils veullent & désirent (fol. 6,r.) contracter un Mariage qui soit vallable & assuré, faut premièrement faire les espousailles ou fianceilles, affin que les trois proclamations faites & bans publiez, derechef (suyvant la coustume Chrestienne, & selon les decrectz Ecclesiastiques) en face de l'Église ils solemnizent le Mariage. Vous ne parachèverez toutesfois ledit Mariage sans spécial congé de nous, ou de nostredit Official: Et ne les absoldrez de l'excommunication qu'ilz ont encourru, à cause d'hérésie, ou pour la communication qu'ilz ont eu avec les hérétiques. Et nous dénoncerez ceux qui en ce désobeyront pour les y contraindre par voye de droict.

POUR L'INSTRUCTION DE
la jeunesse.

NOUS vous admonestons aussi & exhortons que vous ayez à annoncer (fol. 6,v.) tous les Dimanches, les commandemens du Dieu & articles de foy, comme de long temps les avons ordonné publier par nostre Diocèse, & instruire à certaines heures la jeunesse chacun en sa paroisse suyvnt tant d'ordonnances sur ce faites, & mal pratiquées: & appeller souvent quelqu'uns de la compagnie de nom de Jésus demourant en nostre Cité de Verdun, ou autres Docteurs des trois Mendians bons & suffisans personnages pour instruire & consoler les desvoyez, qui voudront retourner à l'union de l'Église, & ont besoin d'estre consolez en leurs confessions, & enseignez sur plusieurs articles de nostre Sancte foy.

POUR LA RESIDENCE
des Curez.

EN outre ordonnons de rechef à tous beneficiers ayans charge d'ames (fol. 7,r.) en nostre Diocèse, d'incontinent résider sur leurs bénéfices, iceux desservir en personne, & y faire tout devoir à eux possible, sur les peines contenues és decretz du Saint Concil Tridentin: Non obstant toutes licences obtenues jusques à présent, que n'entendons avoir lieu, affin que par leur défaut & absence, la moysson qui se présente, ne se perde & dépérísse.

PROCESSIONS & ACTION
de graces.

NOUS vous exhortons aussi, & néantmoins mandons & ordonnons, de célébrer processions générales Dimanches prochain, qui sera le 19. de ce présent moys d'Octobre, en chacune Église parochiale, & généralement en toutes collégiates de nostre Diocèse, pour rendre graces à Dieu tout puissant, tant pour l'heureux succès des (fol. 7,v.) troubles de France, par la vertu de Dieu, & admirable prudence du Roy très Chrestien

soudainement & miraculeusement assoupiz, dont dépend le repos & salut de toute la Chrestienté, & recouvrement des villes de Flandres: que pour la tressingulière & excellente victoire que l'armée des Chrestiens à de rechef tant vertueusement & vaillamment acquise contre les Turcz, ennemis conjurez du nom Chrestien, le 19. de Septembre dernier passé: Et exhorter le peuple à pénitence & réconciliation avec Dieu, qui ne délaisse les siens au temps de tribulation, en chantant le cantique, Te deum laudamus, &c ad longum: deinde psalmum LXV. qui s'ensuit. Jubilate Deo omnis terra psalmum dicite, &c. ad. longum. Kyrie eleyson. Christe eleyson, Kyrie eleyson. Pater noster. Et ne nos. &c.

V/ Benedicimus te Deum regem coeli.

(fol. 8,r.) R/ Quoniam abs te non est victoria & sapientia.

V/ Dominus Deus noster non secundum potentiam armorum.

R/ Sed ut sibi placet dat victoriam.

V/ Domine exaudi orationem meam.

R/ Et clamor meus ad te veniat.

V/ Dominus vobiscum.

R/ Et cum spiritu tuo.

Oremus

Deus, qui neminem in te sperantem nimium affligi permittis, sed pium precibus praestas auditum, petitionibus nostris votisque susceptis optatis gratias agimus, dona libamus, te piissime deprecantes: ut per haec tua beneficia quae nobis conferre dignatus es, tuum semper nomen magnificare concedas. Per. Benedicamus Domino. Deo gratias.

Magna & mirabilia sint opera tua domine
Deus omnipotens.

(fol. 8,v.) Obsecro autem vos (Fratres) per Dominum nostrum Jesum Christum, & per charitatem Spiritus sancti, ut adjuvetis me in orationibus vestris ad Deum, ut liberer ab importunis & malis hominibus, qui sunt ubique, & aliquando veniam ad vos in gaudio per voluntatem Dei: ut refrigerer vobiscum, & visitem gregem mihi commissum. Deus autem pacis sit cum omnibus vobis. Amen.

Ro.XV.

FIAT PAX & VERITAS IN
DIEBUS NOSTRIS,
4 REG. 20.

Viale Giotto, 27
00153 ROMA
ITALIA

Bernard ARDURA, o. praem.